

Eolien en mer : l'Etat veut encadrer la rentabilité des projets

ÉNERGIE

Le gouvernement veut s'assurer que les appels d'offres lancés en 2011 et 2013 n'offrent pas une rentabilité excessive pour les lauréats.

Véronique Le Billon
@VLeBillon

C'est un sujet qui devrait être commenté à l'occasion des Assises de l'économie de la mer, ouvertes ce mardi matin par le Premier ministre au Havre (Seine-Maritime). Selon nos informations, l'Etat a engagé une réflexion pour revoir les conditions financières des projets lauréats des deux premiers appels d'offres dans l'éolien en mer, attribués en 2012 (Saint-Nazaire, Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Brieuc) et 2014 (Tréport et Noirmoutier). « Nous étudions ce sujet, pour nous assurer que la rentabilité des projets n'est pas excessive », indique-t-on dans l'entourage du Premier ministre.

Le nouveau régulateur du secteur de l'énergie, Jean-François Carencio, qui avait lancé le projet lorsqu'il était directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo, pousse lui aussi à une réflexion sur le sujet. En

juillet, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a ainsi pointé le poids de la subvention publique pour l'éolien en mer : 40,7 milliards d'euros sur la durée de vie totale des contrats (vingt ans), pour une puissance installée de près de 3 gigawatts (GW). Des subventions financées par le consommateur sur sa facture d'électricité (via la CSPE), mais aussi, désormais, de gaz ou de carburant.

Lancés en 2011 et 2013, ces deux appels d'offres bénéficient d'un prix d'achat garanti de l'électricité évalué entre 170 et 200 euros par mégawatt-heure (hors raccordement), pendant vingt ans. Alors que l'électricité se négocie autour de 40 euros/MWh en ce moment sur le marché de gros, ce prix était notamment lié à l'ambition de construire une filière industrielle tricolore. Alstom avait promis quatre usines à Saint-Nazaire et Cherbourg tandis qu'Areva avait promis deux usines au Havre.

Baisse des prix

Mais les ambitions affichées de la France de construire une filière française de l'éolien en mer ont été contrariées par le rachat des turbines Alstom par l'américain GE et la vente de celles d'Areva à Gamesa et Siemens - qui équipera les trois parcs qu'Areva devait fournir. Et dans les pays voisins pionniers de l'éolien en mer, les derniers appels

d'offres enregistrent de fortes baisses des prix : en septembre, des projets ont été attribués à moins de 100 euros/MWh pour une mise en service à partir de 2022. A cette date, les premiers parcs français seront à peine en service : alors que la mise en service des premières fermes était prévue pour 2020, des recours ont repoussé à 2022, au plus tôt, la production des premiers électrons.

« Être diligent »

Concrètement, la réflexion de l'Etat pourrait aboutir à un plafonnement de la rentabilité affichée par les lauréats des appels d'offres, pour éviter des sur-rémunérations. La Commission européenne, qui examine les subventions au titre des aides d'Etat, pourrait d'ailleurs servir de levier. Pour le projet de construction de réacteurs nucléaires EPR en Grande-Bretagne, Bruxelles avait ainsi demandé

qu'au-delà d'un seuil de rémunération, le gain revienne en majorité au consommateur.

Le gouvernement n'a pas fixé d'échéance précise à sa réflexion, juridiquement très sensible, évoquant seulement « les mots qui viennent ». « Mais les discussions progressent vite parce que les lauréats ont compris qu'il valait mieux être diligent », indique une source au fait du dossier.

Sollicités, ni EDF (présent sur trois parcs) ni Engie (sur deux) ne veulent faire de commentaire. « Nous sommes prêts à lancer la construction mi-2018, et nous serons dans les mêmes gammes de prix que les parcs déjà en cours de construction au Royaume-Uni et en Allemagne. On a un à deux ans de retard, et c'est lié aux recours », indique seulement Béatrice Buffon, directrice générale adjointe Energies marines renouvelables d'EDF EN. La filiale d'EDF espère prendre une première décision d'investissement mi-2018.

Pour les futurs parcs d'éoliennes en mer, une nouvelle procédure, dite de « dialogue concurrentiel », doit aussi permettre de réduire les coûts. Notamment en réalisant davantage d'études en amont, pour raccourcir et dérisquer les projets

40,7

MILLIARDS D'EUROS
de subvention publique pour l'éolien en mer sur vingt ans pour les contrats signés en 2012 et 2014, ils portent sur une puissance installée de 3 gigawatts.

🔗 Lire l'éditorial de David Barroux Page 9



Les lauréats des deux premiers appels d'offres bénéficient d'un prix d'achat garanti compris entre 170 et 200 euros par mégawatt-heure. Photo Tobias Schwarz/AFP